



Haute-Isle

Bulletin d'information – Juillet à Décembre 2018 (n°21)

Haute-Isle

Chantemesle

Les Charrières

Le mot du Maire (page 1)

**I. Actualités municipales
(Page 2)**

**II. Temps festifs & Loisirs
(Page 8)**

**III. Environnement
(Page 11)**

**IV. Informations pratiques
(Page 12)**

Chères Hautilloises, chers Hautillois,

Les événements en cours dans notre pays nous montrent que les réformes doivent être partagées et comprises de tous et à quel point le suffrage universel n'est pas un chèque en blanc.

Lors de mes vœux en Janvier dernier j'évoquai l'importance primordiale de l'échelon communal dans le fonctionnement de notre société. Or à l'heure où tout semble déraper cet échelon communal n'a pas failli et ce partout en France assurant au mieux l'indispensable proximité avec les citoyens dans un monde chaque jour plus abstrait et égoïste.

Au niveau de notre commune je me réjouit en 2018 de l'engagement des élus et du Personnel Communal qui a permis de mener à bien de gros chantiers comme la réfection du Chemin de l'Abbaye ou la végétalisation du cimetière communal mais aussi bien d'autres actions concrètes dont vous trouverez le détail dans ce bulletin.

En 2019 d'autres chantiers nous attendent bien sûr comme la réhabilitation du Chemin du Village. Les travaux seront effectués comme pour le Chemin de l'Abbaye, dans le cadre d'un Contrat-Rural subventionné à 70% par le Département et la Région.

Les actions pourront être réalisées sans augmentation de la fiscalité locale grâce à l'attention continue portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Mais aussi les fêtes de fin d'années donnent l'occasion aux familles de se retrouver dans une ambiance conviviale pour la plus grande joie des petits et des grands. Ainsi je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année dans la paix et la joie.



*Bien amicalement
à toutes et tous*

*Laurent Skinazi,
Maire de Haute-Isle*



Contrat rural

– l'aménagement du Chemin de l'Abbaye

Après 3 mois de travaux, ce sont près de 650 mètre de chaussée et toutes les entrées de propriétés qui ont été entièrement refaits. Ce nouveau revêtement et les bordures en grès de pays redonnent à cette voie toute sa beauté.



Avant les travaux



Pendant les travaux



Après les travaux

– la réfection du Chemin du Village

Le chemin du village constitue la voie ancienne de notre commune, il dessert une vingtaine d'habitation mais sert également d'accès au GR2 emprunté par bon nombre de randonneurs. Au fil des années, la partie haute s'est fortement dégradée. Le projet de réfection prévoit le remplacement des pavés de manière harmonieuse et la réfection des bordures, la chaussée elle-même permettra le ruissellement des eaux de ruissellement de part et d'autre. Les travaux débuteront probablement fin du 1^{er} semestre 2019. Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter les restrictions de circulation et de stationnement qui seront mises en œuvre afin de permettre aux entreprises de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Cimetière Paysager



Cet été l'agent technique de la commune et Monsieur le Premier Adjoint avec l'aide de notre stagiaire Gaëtan ont réalisé un énorme travail et ce malgré la canicule qui était au rendez-vous.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater le cimetière communal a fait peau neuve. Au revoir le gravier difficile d'entretien et bonjour les allées enherbées où sont de retour la faune et la flore locale.

Le cimetière et l'église s'intègre parfaitement au paysage atypique qui fait la fierté des habitants de la commune et dont nombreuses communes nous envie.

Afin de préserver la faune et la flore du cimetière qui est un lieu de vie pour eux et un lieu de recueillement pour nous, nous vous remercions par avance de supprimer tous les produits de nettoyage pour l'entretien des sépultures.



Inscription sur les listes électorales

A compter du 1^{er} janvier 2019 le Code Electoral évolue. Les principaux changements concernent :

- le dépôt des demandes d'inscription. **Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année.**
Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande d'inscription **doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédent le premier tour** de celui-ci." (art. L. 17). Toute demande parvenue après cette échéance empêche le demandeur de participer à ce scrutin pour le premier comme pour le second tour.
- Les jeunes jusqu'à leurs **26 ans** peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune du **domicile de leurs parents**.

Elections Européennes 2019



Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019. **En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai.**

Les conditions pour voter :

- être Français(e),
- être âgé(e) d'au moins 18 ans,
- jouir de ses droits civiques,
- **être inscrit(e) sur les listes électorales avant le 31 mars 2019,**

SMIRTOM – Plastic-omnium et le renouvellement des poubelles

La prestation de distribution des nouveaux bacs de collecte par Plastic Omnium a pris fin le 30 juin 2018. Vous avez été destinataire de la lettre d'information du SMIRTOM expliquant les problématiques rencontrées avec la société détentrice du marché. Vous pouvez la consulter sur le site du SMIRTOM : <http://smirtomduvexin.net/wp-content/uploads/2018/07/Lettre-ouverte-Juillet-2018.pdf>

Si vous avez eu vos nouveaux bacs :

Utilisez-les dès à présent

Vous pouvez rapporter vos anciens bacs en déchèterie de Magny en Vexin, Marines et Vigny

Si vous n'avez pas eu vos nouveaux bacs :

Continuez à utiliser vos anciens bacs sélectifs

Des consignes ont été données aux équipages SEPUR afin que tous les contenants soient collectés (anciens bacs, sacs d'ordures ménagères...)

Les points d'apports volontaires pour le verre sont à votre disposition en cas de surplus.

Au moment de la rédaction du bulletin nous n'avons pas encore de date de collecte des encombrants à vous communiquer.

Appel à votre vigilance !

La gendarmerie de Magny-en-Vexin appelle à la vigilance de tous.

En effet de nombreux cambriolages se déroulent sur notre territoire et ce même en plein jour. Soyez donc vigilant et n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie (01.34.46.88.88) si vous apercevez des personnes ou véhicules suspects.

De plus méfiez-vous des démarchages à domicile et notamment, en cette fin d'année, des vendeurs de calendrier. Certains sont peu scrupuleux ! N'hésitez pas à demander une carte professionnelle et une pièce d'identité.

Les cambrioleurs vous remercient d'avoir publié vos dates de congés sur vos statuts Facebook...



Factures d'eau - Information sur taxes pour la collecte et le traitement des eaux usées

Sur vos factures d'eau apparaissent des taxes dont vous ne comprenez pas toujours la nécessité, pour répondre à vos interrogations voici quelques explications :

Redevance de pollution domestique : elle est reversée par la commune à l'agence de l'eau, celle-ci permet de financer les subventions allouées par l'agence de l'eau pour les travaux sur le réseau d'eau. Cette redevance est obligatoire sur toutes les factures d'eau de France.

Redevance syndicat d'assainissement : elle est reversée au SIAA: cette redevance est appliquée à toutes les communes adhérentes au syndicat. Elle permet de payer toutes les prestations de contrôle et les déplacements des agents du SIAA notamment lors des ventes pour les certificats de conformité et elle finance les subventions qui sont accordées aux riverains qui se mettent en conformité pour leur installation individuelle de traitement des eaux usées.

Recensement des jeunes de 16 ans



Le recensement est obligatoire pour tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette inscription permettra ensuite de recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenne.

Ce recensement se fait en mairie du domicile entre 16 ans et 16 ans et 3 mois. Il faut se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Le recensement est **OBLIGATOIRE** et une attestation sera remise, cela est indispensable pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, il permet également **l'inscription d'office sur la liste électorale**.

12 mois après la démarche de recensement, la convocation à la Journée Défense et Citoyenne sera transmise 30 à 45 jours avant la date prévue (un changement de date est possible).

Pour plus d'information rendez-vous sur www.defense.gouv.fr/jdc

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Vous avez entre 17 et 25 ans et vous souhaitez débuter une formation aux fonctions d'animateur au service des enfants.

La communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE (commission Jeunesse) a décidé d'aider financièrement tout stagiaire domicilié dans l'une des 26 communes de la communauté à hauteur de : 200 € pour la session de formation générale et 300 € pour la session d'approfondissement.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE

- ♦ S'inscrire administrativement sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa/bafad
- ♦ Informer la Communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE de votre intention de formation par courrier électronique à secretariat@vexinvalde seine.fr en précisant :
 - Vos nom, prénom et date de naissance
 - Votre adresse précise
 - Vos coordonnées (téléphone et adresse e-mail)
 - Votre numéro d'inscription (site administratif)
 - Une lettre de votre part vous engageant à suivre les 3 étapes de la formation dans les 30 mois.

Vous pouvez également envoyer ces renseignements par courrier adressé à : Communauté de communes Vexin Val de Seine Formation BAFA 12 Rue des Frères Montgolfier 95420 MAGNY EN VEXIN

Après étude de votre demande et en fonction des crédits alloués à cette aide, vous serez informé de la suite donnée et pourrez ensuite vous inscrire auprès du centre de formation de votre choix.

Formations et animations « informatique et multimédia » à destination de nos séniors

PRESENTATION ET INSCRIPTION AUX ACTIONS



Formations et animations INFORMATIQUE & MULTIMEDIA GRATUITES « SPECIAL SENIORS »

Inscription décembre 2018 - Démarrage 7 janvier 2019



Des formations sur différents sites de la CCVVS proposant plusieurs niveaux sur l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette Des cybercafés seniors au cœur des villages proposant des animations et un accès libre à l'utilisation d'Internet, pour une découverte conviviale, surfer ou faire ses démarches administratives.

CONTACTEZ-NOUS VITE POUR VOUS INSCRIRE

- ✓ Actions gratuites ouvertes à tous les seniors équipés ou non !
- ✓ Matériel et connexion disponibles sur place
- ✓ Participation aux formations sur inscription
- ✓ Participation aux cybercafés seniors en accès libre
- ✓ Mise en place de covoiturage possible



Séniors soyez Sport !



SENIORS Soyez Sport

1ère séance d'essai gratuite



Salle du Mil'Clubs 27 rue de Saint Denis à Montreuil sur Epte.

Tous les mercredis hors vacances scolaires de 10h30 à 12h à partir du 05 décembre 2018

Adhésion : 30 euros (pris en charge par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine)

Carte de 10 séances : 60 euros.

Possibilité d'inscription sur place

Renseignement et inscription :
sportetpartage95@gmail.com

Téléphone : Jocelyne LOQUIEN - 01 30 31 89 39



Vous désirez acheter ? Vous vendez votre maison ?

Transactions immobilières
Marie Charrier



Maisons, appartements, terrains
95780 Haute Isle

06 80 82 04 87

mc.charrier@capifrance.fr

Faites confiance à notre réseau partout en France



RSAC 491 455 309 Pontoise



5 chemin du Moulin à Vent,
Hameau de Fours-en-Vexin
27630 Vexin sur Epte
+33 (0)2 32 69 59 01
jardiciel@jardiciel.eu
www.jardiciel-elagage.fr



Société agréée services à la personne



JML TP

Mon expérience au service de
vos chantiers

Jean-Marie LEROY

06 86 40 44 54

19, rue Venelle au bois - Buchet - 95770 BUHY

[e-mail : jean-marie-leroy@orange.fr](mailto:jean-marie-leroy@orange.fr)

Terrassements-Assainissements individuels-
Viabilisations de terrain-Démolitions-Curages-
Aménagements espaces verts- Nivelage de précision-
Sols équestres- Location de bennes et matériels T.P.



BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

GASNYMAT
34 Route d'Ecos 27620 GASNY

Tel: 02.32.52.64.82

Fax : 02.32.52.18.97

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30



Jacques GRIERS - [06 13 03 84 58](tel:0613038458)

1, rue des Jardins - 95780 LA ROCHE GUYON
Tél. 01 34 79 78 23 - e-mail : jg-elec@orange.fr

Em
**Peinture Décoration
Vitrerie Revêtements**

Emmanuel Marie

Tél : 01 34 79 71 41

Port : 06 25 53 26 19

10, rue Paul Dauvergne

95780 La Roche Guyon

E-mail : e.marie95@orange.fr

L'EPI ROYAL

BOULANGERIE ARTISANALE
PATISSERIE

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.75.59.38.80

6 PLACE DE LA MAIRIE 95 510 VETHEUIL

SARL CHAMPION Christian
ENTREPRISE DE MACONNERIE

Construction – rénovation – carrelage – couverture – ravalement – démolition – terrassement / branchements tout à l'égout

7 chemin des Taille Beurre
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél / Fax : 01 34 97 22 97 Port : 06 15 95 52 83

champion.maconnerie@alicepro.fr

ENTREPRISE GASTINE
MENUISERIE ORIGINALE & AMEUBLEMENT
SUR MESURE

Fabrice GASTINE
Menuisier Ebéniste

Meilleur Elève Académie de Rouen (menuiserie-agencement – 1984)

24, ROUTE DE GASNY
95780 LA ROCHE GYUON
TEL/FAX : 01 34 78 21 49
MOBILE : 06 20 28 48 76

fgastine@orange.fr

AAPPMA
Les Pêcheurs de l'Iton
SANDRANCOURT 76

Pêche et détente auprès d'un des plus beau plan d'eau de la région parisienne

Tel : 06 08 18 23 75

LIVRAISON GRATUITE

Ouvert 6j/7 de 11h à 14h et de 18h à 21h30
Vendredi et Samedi jusqu'à 22h30

MARDI, MERCREDI, JEUDI NOS PIZZAS SENIORS À EMPORTER: 9,90€

NOUVEAU
BURGER & TACOS

SPEED'ZA

Livraison à domicile, au bureau, chantier, lieu-dit
Retrouvez nous aussi sur Facebook

01.34.78.17.91

5, grande rue - 95510 Vetheuil

Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas. WWW.MANGERBOUGER.FR

Ets Guy HÈZE
MOTOCULTURE

5, rue des Tourelles
27640 VILLIERS EN DÉSŒUVRE

T : 02 32 36 38 17
F : 02 32 36 30 81

Le Site Internet et la Page Facebook de la Commune



Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, notre site internet <http://hauteisle.fr> et notre page Facebook <https://www.facebook.com/hauteisle> sont à votre disposition. Vous pouvez ainsi réaliser des démarches en ligne, consultez la réglementation et nous contacter. Le site et la page sont accessibles sur vos smartphones. N'hésitez pas à les consulter et nous faire part de vos observations pour son amélioration.

Renoncer au papier, c'est participer à la préservation de l'environnement. Les arbres vous remercieront et vos enfants également. Communiquez-nous vos adresses mails afin de recevoir les informations importantes concernant notre commune (travaux, intempéries, réglementation, fermeture de la Mairie, festivités....), vos coordonnées ne seront pas communiquées à des tiers et ne serviront qu'à notre communication.

Notre page Facebook vous permet d'avoir les informations les plus courantes sur notre commune mais également celles des villages avoisinants. Le numérique rapproche nos communes et diminuent ainsi l'isolement de nos campagnes rurales.



La Commission d'Action Sociale succède au C.C.A.S

Pour des raisons de simplification administrative et une optimisation des dépenses, le CCAS à compter du 1^{er} Janvier 2019 laissera sa place à la Commission d'Action-Sociale. Monsieur le Maire remercie encore une fois tous les représentants de la commune et les conseillers municipaux qui ont œuvrés pour le fonctionnement du CCAS et l'organisation de toutes les festivités ces dernières années. Les missions de la CAS seront les mêmes que celles du CCAS seul le fonctionnement administratif et budgétaire changera et ceux afin de respecter les directives nationales de réduction budgétaire. Nous vous invitons à nous faire part de votre candidature pour siéger au sein de cette nouvelle commission qui sera composée de membres du Conseil Municipal et d'habitants de la Commune. Venez participer à la vie de la commune au travers des actions sociales !

Restauration du Jubé



La clôture du chœur de l'église a été restaurée en 2013 par un atelier de menuiserie. Depuis sa repose, des pièces collées tombent régulièrement. Le Laboratoire de recherche des monuments historiques a été sollicité afin de déterminer les causes du désordre et de proposer des solutions en conservation.

Lors de la visite du pôle scientifique Bois, il a été constaté que de nombreux petits éléments du jubé s'étaient décollés et se décollent toujours. Tous les éléments ont soigneusement été collectés par des agents de la mairie et conservés dans des caisses en cartons. Monsieur le Maire a contacté l'atelier de menuiserie afin qu'il restaure le jubé et que celui-ci retrouve sa beauté d'antan.

II- Temps festifs & loisirs

Journée peinture sur le motif

Le premier Samedi de Septembre, comme l'an passé, la municipalité a proposé une journée de peinture. Celle-ci a eu beaucoup de succès auprès de l'Association des peintres de la Vallée et même le Maire a repris ses pinceaux pour les accompagner. Toutes ses ravissantes toiles étaient exposées à la mairie aux journées des patrimoines, et plus particulièrement le tableau qui représentait l'église en noir et blanc a séduit beaucoup de visiteurs. Félicitations à tous ses artistes.



Journées Européennes du Patrimoine



Les 16 et 17 septembre se déroulaient les Journées Européennes du Patrimoine. Comme chaque année, notre église troglodytique a attiré de nombreux visiteurs. Suite à la première édition de la journée peinture (voir article précédent) les œuvres ont été exposées dans la salle communale de la mairie.

Le dimanche, le traditionnel repas champêtre réunissait les Hautilloises et Hautillois venus partager le pique-nique sorti du panier. Bonne ambiance et convivialité étaient au rendez-vous.

Cérémonie du 11 Novembre – Centenaire de l'Armistice

Cette année nous avons célébré le Centenaire de l'Armistice, signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes qui mit un terme à la 1^{ère} Guerre Mondiale qui fit plusieurs millions de morts et presque 6 fois plus de blessés et de mutilés. Les communes d'Amenucourt, de La Roche-Guyon et Haute-Isle avaient, d'un commun accord, organisé leur cérémonie.

A Haute-Isle, après lecture du message officiel par Monsieur le Maire, une gerbe de fleurs a été déposée par Monsieur Hubert CAMUS, ancien combattant de la guerre d'Algérie. Une gerbe a également été déposée sur la tombe de Monsieur POIRIER, ancien combattant qui nous a quittés en Octobre.

Les élèves de l'école de La Roche Guyon ont fait la lecture de lettre de poilus et ont entonné la Marseillaise. Merci à eux et leur famille.

Les participants ont ensuite été invités à se rendre sur les communes de La Roche-Guyon et d'Amenucourt pour participer aux cérémonies. A l'issue les 3 municipalités ont convié les participants à se réunir autour d'un apéritif qui s'est déroulé dans la salle des fêtes d'Amenucourt.



Comité des fêtes – Concert de Trompes de Chasse



Le 17 novembre dernier à 18h00, en l'Eglise Troglodytique, à l'initiative du Comité des Fêtes d'Haute-Isle, s'est déroulé le concert de Trompes de Chasse réalisé par le Rallye Vau-Vent.

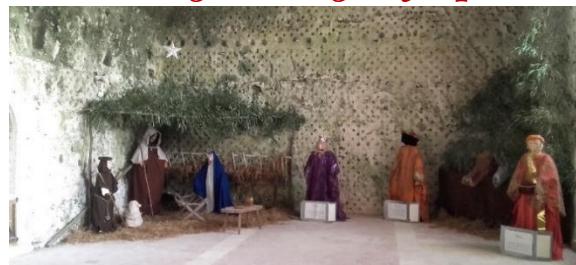
Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la seconde fois le groupe « Rallye Vau-Vent ». Les sonneurs ont profités de la parfaite acoustique qu'offre notre Eglise pour faire résonner leurs cuivres.

Cette année encore l'assistance est venue nombreuse.

Comité des fêtes – Crèche grandeur nature dans notre belle église Troglodytique

C'est devenu une tradition, le Comité des Fêtes vous présente dans l'église troglodytique sa crèche de Noël avec ses personnages grandeur nature.

Venez découvrir la scène de la nativité tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h00.



Appel aux volontaires !

Vous aimez votre village, vous avez envie qu'il y ait des activités et des moments festifs et de partage ? Alors n'hésitez plus la Présidente du Comité des Fêtes vous accueille à bras ouverts. Faute d'adhérents, le risque est à craindre que le Comité des Fêtes ne cesse d'être.... Plus de concours de pétanque, de chasse aux œufs, de concerts, de crèche.... Avouez que ce serait bien triste tout de même d'en arriver là.

Le Comité des Fêtes à besoins de vous pour exister ! Venez participer à la vie festive de votre commune, le comité des fêtes compte sur vous tou(te)s !

Arbre de Noël pour les petits et les grands

C'est avec beaucoup de plaisir que les membres du C.C.A.S. et la municipalité ont accueilli les enfants et les anciens du village pour le traditionnel goûter de noël qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villers-en-Arthies.

L'après- midi commençait avec Daniel le magicien. A coup de baguette magique il a fait apparaître une colombe, un bouquet de fleurs, sorti un lapin d'un chapeau. Il, séparé des anneaux magiques, dénoué une corde sous les yeux ébahis des petits et des grands.

Faisant participer les enfants, les parents et même Monsieur le Maire, le spectacle a été rempli de surprises.

Est apparu ensuite un autre personnage très attendu...le Père Noël !

Assis confortablement dans son fauteuil, il a distribué les cadeaux aux enfants toujours sages, cela va sans dire.

Nos anciens n'ont pas été oublié et ont eux aussi reçus un présent pour ces fêtes de fin d'année. Le goûter a ensuite été servi dans la convivialité et la bonne humeur.



A vos agendas ...

Manifestations organisées par le Comité des Fêtes :

- **Samedi 16 mars** : Eglise - récital de piano classique par François CAMUS
- **Mercredi 1^{er} mai** : Vente de Muguet (selon météo)
- **Dimanche 12 mai** : Concours de pétanque (selon météo)
- **Samedi 26 octobre** : En projet - Halloween pour les enfants jusqu'à 13 ans (accompagnés de leurs parents)
- **Novembre** : En projet – Concert
- **Décembre** : Eglise - Crèche de Noël

Cérémonies des vœux 2019

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel Communal, sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 18 janvier à 19h00 à la salle communale de la Mairie.



III- Environnement

Restauration écologique sur le coteau

Certains auront certainement remarqué les travaux de débroussaillage et de coupe d'arbres qui ont eu lieu au cours du mois de novembre sur le piton au-dessus de la mairie.

Il s'agit de stopper l'embroussaillage qui gagne les pelouses calcaires. Elles recueillent les principaux éléments de richesse de biodiversité faune et flore de la réserve naturelle des coteaux de la Seine.

Également, il s'agit de conserver autant que se peut le paysage ouvert, avec la vue sur l'alignement des pitons. Ce paysage est certainement la richesse la plus remarquable de notre commune.



L'objectif a notamment été de faire reculer l'avancée du front de feuillu de plusieurs dizaines de mètres, afin de préserver l'ensoleillement et les sols calcaires rases (les feuilles modifient rapidement le type de sol).

De la route de la vallée, l'effet n'est pas encore très sensible. En particulier parce que les arbres en contrebas des pitons ont gagné trop de hauteur. L'étalement de certains arbres est envisagé pour mieux dégager la vue d'en bas. Également, l'effet sera plus spectaculaire lorsque l'opération aura été répétée sur plusieurs pitons.

Il s'agit du donc du premier éperon traité et d'autres devraient être par la suite également débroussaillés. C'est en tout cas la décision qui a été prise lors du Comité de gestion de la réserve naturelle qui s'est tenu comme chaque année en préfecture du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur BARATE, Secrétaire Général.

La Commune de Haute-Isle particulièrement concernée par l'élément paysager singulier que forme l'alignement des éperons rocheux surplombant la Seine - a été très engagée pour l'obtention de ce démarrage par le PNR qui a fait réaliser les travaux par une entreprise suite à appel d'offres. L'entretien (suppression des rejets) sera vraisemblablement effectué par un artisan local.



Les travaux ont notamment été rendus possibles par la mise à disposition gracieuse d'un terrain par un habitant de la commune pour servir d'aire de stockage des rémanents. Cela a permis d'économiser l'intervention d'un hélicoptère trop coûteuse pour être retenue et peu écologique. Une véritable concertation et l'implication des locaux sont certainement des éléments importants pour favoriser les actions de préservation de l'environnement et de développement durable.

La nécessité du maintien de l'ouverture des pelouses a été l'une des raisons prédominantes de la création de la réserve naturelle. Il est heureux que ces opérations voient enfin un démarrage sur le terrain.

Souhaitons donc il ne s'agisse que d'un début. D'ores et déjà deux autres pitons sont à l'étude, pour une réalisation en 2019.

A suivre...

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes. Contactez le secrétariat pour les rendez-vous.
Le secrétariat de la mairie sera fermé durant les vacances scolaires, consulter les horaires avant tout déplacement. Elles sont affichées en Mairie.

Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17

Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre carte

Du 1er Avril au 31 Octobre

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

Annonceurs :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.

Service des eaux :

Si vous déménagez, il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.

IMPORTANT : le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.

Mairie de Haute-Isle

- . Laurent SKINAZI
Maire
- . Alain ERRARD
Adjoint
- . Aline CADIC
Adjointe

146, route de la Vallée

95780 – HAUTE-ISLE

Tél : 01.34.79.73.24

Fax : 01.34.79.71.21

E-Mail : mairie-hauteisle@wanadoo.fr

Site internet :

www.hauteisle.fr (en cours)

Page Facebook : Haute-Isle

« *Ensemble agissons pour le renouveau de Haute-Isle* »



Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains. La réglementation en vigueur est une taille de 2 mètres en hauteur et rabattue à la limite de propriété.

Bruits de voisinage :

(arrêté 2009-297 du 28/04/2009)

> Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :• de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,

- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

> Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.



Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

ATTENTION, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.